



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la séance ordinaire, tenue à huis clos, le 3 mai 2021

Étaient présents :

Le maire:	M. Robert Duteau
La conseillère	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi M. Denis Robert
Téléconférence :	Mme Vicky Landry Bergeron
Vidéoconférence :	M. André Lafrance M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présente, la directrice générale, secrétaire-trésorière, M^{me} Jocelyne Blanchet.

Pensée

RÉSOLUTION 2021-91

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2021 avec ajouts : 6 f) carrière et sablière et 12 m) Vélo de montagne.

- 1- Ouverture de la séance : Pensée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Question sur l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal
 - a) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021
- 5- Comptes
- 6- Administration générale
 - a) Résolution : Demande de prolongation des règlements d'urbanisme
 - b) Résolution : Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - c) Résolution : Remplacement de la résolution TECQ 2020-152
 - d) Résolution : Achat d'une banque d'heure Infotech
 - e) Résolution : Engagement d'une secrétaire
- 7- Règlementation
 - a) Résolution : Adoption du règlement 195, fermeture partielle de la montée Nault
 - b)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

8- Sécurité publique

- a) Résolution : Achat porte à la caserne PR
- b) Résolution : Réparation de l'autopompe – pompe à mousse
- c)

9- Hygiène et COVID 19

- a) Résolution : transport de la terre des fossés
- b) Résolution : ouverture du folio et signataires
- c) Résolution : abolition de la résolution 2019-98
- d) Résolution : lotissement pour fossé et piste cyclable au nord de Normand
- e)

10-Voirie

- a) Résolution : Achat d'un traceur
- b) Résolution : Soumission pour asphalte
- c) Résolution : Soumission sel de déglçage
- d) Résolution : Nettoyage de fossé et branches
- e) Résolution : Soumission achat d'une remorque pour pelle

11-Loisirs

- a) Information : St-Jean
- b) information : Dépôt du rapport de la chasse aux cocos
- c)

12-Parc

- a) Résolution : Impression de la Programmation régionale
- b) Résolution : Terra-Bois Étude pour Vélo de montagne
- c) Résolution : Achat d'un jeu d'eau
- d) Résolution : Location excavatrice : panier de disc-golf, stationnement
- e) Résolution : Achat pneu MF
- f) Information: Subvention pour pistes au parc
- g) Résolution : Transfert de fonds
- h) Résolution : Cotisation annuelle Circuit du Paysan 2021
- i) Résolution : Autorisation pour Justice alternative
- j) Résolution : Achat d'un cabanon/container pour la guérite
- k) Résolution : Achat pour nouveau filet de jeu dans le petit parc
- l) Résolution : Achat de panneaux pour vélo de montagne
- m)

13-Demande de don et d'appui

- a) Résolution : Corps de cadets 2698
- b) Résolution : Âge d'Or Lacolle-St-Bernard
- c)

14-Informations

- a) Député : Claire IsaBelle photo pour capsule publicitaire
- b) Bell : Internet sans-fil
- c) Emploi Été Canada : subvention
- d) CPTAQ : Rencontre publique
- e) Hydro-Québec : Hertel-New York prélèvement
- f)

15-Correspondance

- a) Procès-verbal de la MRC sur le site Internet
- b)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

16-Discussion

17-levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2021-92

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021.

RÉSOLUTION 2021-93

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois d'avril 2021 de la liste en annexe.

Du chèque 59785 au chèque 59843 inclusivement, le total est: ... 120 998.89\$
Le fonds de roulement est de :690 000.00\$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2021 est de : 523 425.00\$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2021-94

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté, en août 2014, son Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé (SADR), lequel est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE par l'exercice de concordance, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a une obligation de réviser son Plan et ses règlements d'urbanisme, afin qu'ils soient conformes aux objectifs, aux orientations et autres dispositions du SADR de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 22 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a maintenant bien entamé les démarches requises relatives à la révision de ces instruments d'urbanisme, en accord avec les règlements URB-205 et les suivants de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du Premier Projet de règlement de tous les règlements d'urbanisme a été faite à la séance ordinaire du 5 octobre 2020 ajournée au 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la Loi, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

CONSIDÉRANT QUE la programmation d'adoption des règlements sera comme suit :

- 13 octobre 2020 : Adoption des premiers projets de règlement d'urbanisme;
- 21 octobre : Affichage dans le journal pour la consultation publique;
- Consultation publique par écrit du 28 octobre jusqu'au 12 novembre 2020;
- 12 avril 2021 : Avis de motion pour tous les règlements d'urbanisme;
- 11 mai 2021 : Adoption des deuxièmes projets de règlement;
- 18 mai 2021 : Adoption de tous les règlements d'urbanisme en vue de la concordance avec le règlement URB-205 et les suivants de la MRC des Jardins-de-Napierville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en concordance avec le SADR, le règlement numéro URB-205 de la MRC des Jardins-de-Napierville.

QUE le conseil municipal demande qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville.

RÉSOLUTION 2021-95

Considérant que chacun des membres du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle a remis le formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » en novembre 2020;

Considérant que les déclarations ont été déposées à la séance ordinaire du 3 mai 2021;

En conséquence, il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit transmise au MAMH la liste des membres du conseil municipal ayant déposé le formulaire complété.

RÉSOLUTION 2021-96

Que soit remplacée la résolution 2020-152 comme suit:

Attendu que La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

En conséquence, il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Denis Robert et résolu à l'unanimité :

- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

RÉSOLUTION 2021-97

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'une banque d'heure avec l'entreprise Infotech, au nombre de 26 heures pour un montant de 1960.\$.

Que soit autorisée la directrice générale, Mme Jocelyne Blanchet, à signer le contrat de service avec l'entreprise Infotech.

RÉSOLUTION 2021-98

Considérant que le poste de secrétaire est un poste à temps complet;

Considérant qu'il y a eu entente entre la Municipalité et la présente secrétaire pour une réduction du nombre d'heures de travail;

En conséquence, il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisée la direction de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle à entamer des recherches pour les services d'un(e) secrétaire à temps plein pour le bureau municipal.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle**

RÉSOLUTION 2021-99

Considérant qu' il y a controverse avec Lacolle concernant les camions circulant sur nos routes;

Considérant que l'aviseur juridique Me Rino Soucy recommande l'implantation d'une caméra;

En conséquence, il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit mandatée une firme de professionnels pour examiner et valider les informations qui pourraient être obtenues par Lacolle concernant la circulation des camions par l'implantation d'une caméra.

RÉSOLUTION 2021-100

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 195, règlement de fermeture partielle de la montée Nault.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 195

RÈGLEMENT DE FERMETURE PARTIELLE DE

LA MONTÉE NAULT

ATTENDU QUE Un avis de motion a été donné par la conseillère, Mme Estelle Muzzi, à la séance ordinaire du 12 avril 2021 pour réglementer la fermeture partielle d'une partie de la montée Nault ;

ATTENDU QUE La Municipalité a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

ATTENDU QUE Cette partie de chemin servira de voie piétonnière et que la Municipalité n'a aucun désir de le maintenir ouvert à l'usage des automobiles;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas établi ses droits de propriété sur cette partie de rue ;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit, savoir:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

ARTICLE 1:

Que la partie de la montée Nault située entre l'emprise du chemin Noël et la limite ouest du lot 5 160 157 au cadastre du Québec, division d'enregistrement de Saint-Jean, sur une longueur approximative de quarante mètres soit fermée ;

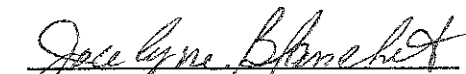
ARTICLE 2:

Que la partie du lot restant, soit la partie de la montée Nault fermée, soit utilisée pour voie piétonnière ;

ARTICLE 3:

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.


Robert Duteau
Maire


Jocelyne Blanchet
Secrétaire-trésorière

Date de l'avis de motion: 12 avril 2021

Adoption du projet : 12 avril 2021

Date de l'adoption:

Date de promulgation:

RÉSOLUTION 2021-101

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'une porte pour remplacer celle des premiers répondants à la caserne au coût approximatif de 4 165.\$, tel que soumis le 19 avril 2021 par l'entreprise Portes de garage Harvey et Boudreau.

RÉSOLUTION 2021-102

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisée la réparation de l'autopompe par l'achat d'une pompe à mousse au coût estimé entre 12 000 \$ et 15 000 \$.

RÉSOLUTION 2021-103

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit autorisé le nettoyage des fossés des rues Conrad, Gaston et Normand, et que la terre retirée des fossés sera transportée au Parc régional.

RÉSOLUTION 2021-104

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'ouverture d'un nouveau folio à la caisse Desjardins avec un compte EOP et un compte PR1.

Que les personnes autorisées à signer sont les suivantes :

- Le maire, M. Robert Duteau;
- La mairesse suppléante, Mme Estelle Muzzi;
- La directrice générale, Mme Jocelyne Blanchet;
- La directrice générale adjointe, Mme Stéphanie Leblanc.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2021-105

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit abrogée la résolution 2019-98 considérant qu'elle est désuète et qu'elle a été remplacée par la résolution 2019-168 pour l'adoption du règlement 185, règlement relatif à l'implantation et à l'entretien de toute installation septique.

RÉSOLUTION 2021-106

Considérant qu'il y a 2 lots de touchés par les travaux nécessités par l'égouttement des fossés des rues Conrad, Gaston et Normand;

Considérant qu'il y a lieu d'acheter une partie de ces deux lots afin de permettre du côté Est de nettoyer le fossé allant de la rue Normand à la piste cyclable régionale et du côté Ouest d'aménager une piste cyclable dans la piste de Quad actuelle;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité :

Que soit autorisé l'arpenteur à faire un projet de lotissement pour une partie d'environ 6 mètres de large du côté Est et de 20 mètres du côté Ouest afin d'entamer des discussions avec les propriétaires.

RÉSOLUTION 2021-107

Il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'un traceur Graco Line au coût de 17 859,50 \$ taxes incluses, tel que soumis le 10 mars 2021 par l'entreprise Stinson

RÉSOLUTION 2021-108

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale, Mme Jocelyne Blanchet, à préparer une demande de soumission sur le SEAO pour procéder à l'asphaltage d'une partie du rang Bogton sur environ deux (2) kilomètres.

RÉSOLUTION 2021-109

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

En conséquence, il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2020-2021-2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité (ou MRC ou Régie) s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité (ou MRC ou Régie) confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité (ou MRC ou Régie) s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité (ou MRC ou Régie) reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020-2021-2022, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution, soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2021-110

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit autorisé le responsable de voirie à communiquer avec André Paris Inc. pour un mandat de coupe de branches dans la montée Glass, sur un côté seulement.

Que le nettoyage et le déchiquetage des branches seront assurés par les employés municipaux.

RÉSOLUTION 2021-111

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale à préparer une demande de soumission, sur invitation, pour la fourniture d'une remorque pour la pelle mécanique.

RÉSOLUTION 2021-112

Considérant que plusieurs endroits ont une recrudescence des cas de Covid-19, particulièrement à l'école secondaire;

Considérant que la Montérégie a quelques semaines de retard par rapport à Montréal pour la vaccination;

Considérant qu'une petite partie des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle ont reçu un vaccin;

Et surtout,

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle n'a pas l'emplacement pour organiser un événement du genre « cinéparc »;

Considérant que plusieurs bénévoles pouvant nous aider à organiser un événement ne sont pas disponibles;

Considérant que le temps d'organisation d'un événement, compte tenu des ressources humaines, n'est pas suffisant;

Considérant que présentement il n'est pas possible de se rassembler pour les comités;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que nous reportions à l'an prochain le contrat avec M. Charlebois. Il est entendu que d'ici l'an prochain, si les conditions de santé publique changent pour le mieux et qu'il nous est possible d'organiser un événement, ce sera avec plaisir que nous accueillerons M. Charlebois.

RÉSOLUTION 2021-113

Considérant que la programmation régionale est arrivée au point où une refonte est nécessaire afin de continuer à promouvoir les loisirs et activités offertes dans la MRC;

Considérant que le changement de fournisseur (graphisme et impression) permettrait de bénéficier d'un service plus attractif, plus efficace, et rendu dans des délais et des tarifs raisonnables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Considérant que les agents de loisirs ont fait soumissionner plusieurs entreprises afin de pouvoir choisir leur nouveau fournisseur de graphisme et d'impression, et ont retravaillé la présentation afin de la rendre plus efficace pour le citoyen;

Considérant que la situation sanitaire actuelle ne permet pas de publier et distribuer cette programmation pour le moment, mais qu'une programmation de niveau régional conséquente dans un cahier consacré à cet effet est jugée pertinente pour le citoyen;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité qu'il soit assuré que la Municipalité poursuive son implication dans la programmation régionale en loisirs;

Que la Municipalité participera à la prochaine édition de cette programmation lorsque la situation sanitaire le permettra;

Que soit autorisé le changement de fournisseur de graphisme et impression pour Brio Marketing.

RÉSOLUTION 2021-114

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité :

Que soit mandaté la coopérative TERRA-BOIS pour une étude concernant l'analyse de l'impact de la pratique du vélo de montagne au parc régional St-Bernard.

Que le mandat comprend l'étude écologique sur l'impact du vélo de montagne et l'étude écologique bonifiée avec analyse de la fragmentation du parc par les pistes de raquette au coût total de 11 359.53\$ incluant les taxes.

Que soit autorisée la directrice générale, Mme Jocelyne Blanchet, à signer l'offre de service.

RÉSOLUTION 2021-115

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que la décision du Conseil municipal sera appuyée par le rapport de la coopérative Terra-Bois, lorsqu'il sera émis, pour la date d'ouverture des pistes de vélo de montagne.

RÉSOLUTION 2021-116

Il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'un jeu d'eau au montant approximatif de 700,00 \$ pour le camp de jour au parc régional St-Bernard.

RÉSOLUTION 2021-117

Considérant que le panier de disc-golf numéro 18 est trop près du terrain de mini-putt et que cela pourrait être dangereux pour les utilisateurs;

En conséquence, il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisée la location d'une mini pelle excavatrice pour le changement d'emplacement du panier de disc-golf pour une journée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2021-118

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'un pneu MF neuf incluant le calcium et la pose chez Robert Bernard.

RÉSOLUTION 2021-119

Considérant qu' une demande de subvention a été faite par la résolution 2020-282 concernant les pistes au parc régional;

Considérant que la subvention s'applique principalement à la mise aux normes des sentiers;

Considérant que ces travaux n'étaient pas prévus au Budget;

En conséquence, il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soient autorisés les travaux de mise aux normes des pistes de ski de fond et que soit transféré un montant de 50 000.\$ du compte « surplus non affectés ».

RÉSOLUTION 2021-120

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit autorisé le paiement de la cotisation annuelle du Circuit du Paysan à titre de membre régulier et que soit autorisé le paiement de cette cotisation pour les années futures.

RÉSOLUTION 2021-121

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soient autorisées les personnes de Justice alternative à se présenter au parc régional, la fin de semaine du 15 et 16 mai 2021, sous la supervision du responsable à l'entretien des infrastructures, afin de peindre la patinoire.

Que soit autorisé l'achat de peinture pour la patinoire au coût approximatif de 5 085,00 \$.

RÉSOLUTION 2021-122

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'un conteneur de 40 pieds de long.

Que des spécifications, telles que : nombre de fenêtres, portes, cloisons, isolation, etc., seront incluses dans une résolution lors d'une prochaine séance.

RÉSOLUTION 2021-123

Il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'un nouveau filet de câbles de 5 pieds au coût de 884,58 \$, taxes incluses, tel que soumis par l'entreprise Go Élan, le 14 avril 2021, pour les jeux dans le petit parc du parc régional St-Bernard.

RÉSOLUTION 2021-124

Considérant que la résolution 2021-90 n'autorise plus les vélos de montagne dans les pistes de raquettes et/ou les pistes de vélo de montagne jusqu'à ce qu'une décision soit prise;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Considérant qu' une étude du terrain sera faite par Terrabois pour l'emplacement des sentiers de vélo;

En conséquence,

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat de panneaux pour l'interdiction de vélos de montagne dans les sentiers de raquettes et autres.

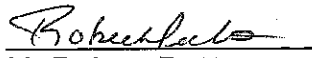
RÉSOLUTION 2021-125

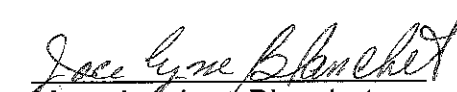
Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque au nom *du Corps de cadets CC 2698 sieur de Beaujeu* pour un don au montant de 100,00 \$.

RÉSOLUTION 2021-126

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque au nom du Club de l'Âge d'Or Lacolle-St-Bernard pour un don au montant de 200,00 \$.

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit levée la séance ordinaire du 3 mai 2021.


M. Robert Duteau
Maire


Mme Jocelyne Blanchet
Directrice générale, secrétaire-trésorière